

Adresse du bien

Quai St Nicolas  
77 480 Bray sur Seine

## ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



### DOSSIER D'INFORMATION REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES

Document valable jusqu'au :  
01 janvier 2026

**UBYRISK**  
Consultants

UBYRISK Consultants  
200 allée de Grillet  
33 910 St Martin de Laye  
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85  
<http://www.catnat.net>  
@ : [contact.catnat@gmail.com](mailto:contact.catnat@gmail.com)

## **SOMMAIRE**

### **ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

### **INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES**

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

**! Attention ...** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2021/DDT/SEPR n°119 du 30/06/2021 mis à jour le

**Adresse de l'immeuble** code postal ou Insee commune

Quai St Nicolas- 77480 BRAY-SUR-SEINE

## Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N  <sup>1</sup> oui  non  x

prescrit  anticipé  approuvé  date \_\_\_\_\_ | |

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN  <sup>2</sup> oui  non  x

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  non

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N  <sup>1</sup> oui  non  x

prescrit  anticipé  approuvé  date \_\_\_\_\_ | |

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN  <sup>2</sup> oui  non  x

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M  <sup>3</sup> oui  non  x

prescrit  anticipé  approuvé  date \_\_\_\_\_ | |

<sup>3</sup> Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :  
mouvement de terrain  autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM  <sup>4</sup> oui  non  x

<sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé  <sup>5</sup> oui  non  x

<sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé  oui  non  x

- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  oui  non  x

- > L'immeuble est situé en zone de prescription  <sup>6</sup> oui  non  x

<sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.  oui  non

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

<b>zone 1</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>zone 2</b>	<input type="checkbox"/>	<b>zone 3</b>	<input type="checkbox"/>	<b>zone 4</b>	<input type="checkbox"/>	<b>zone 5</b>	<input type="checkbox"/>
très faible		faible		modérée		moyenne		forte	

#### Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3      oui      non      x

## Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non  x

#### **Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\***

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente      **oui**  **x**  **non**

#### **Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte**

Plan de zonage des aléas inondation et mouvement de terrain

## vendeur / bailleur

date / lieu

### **acquéreur / locataire**

01/07/2025

## ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE OBTENUS PAR LA COMMUNE DEPUIS 1982

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 6

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19830111	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
NOR19830516	01/04/1983	28/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
NOR19830720	30/05/1983	06/06/1983	20/07/1983	26/07/1983

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Glissement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830720	30/05/1983	06/06/1983	20/07/1983	26/07/1983

## DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISÉS



### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**

Oui  Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

**Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.**

### SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire